

VISAS POUR LA CREATION (VPC)

CALENDRIER

Dépôt des candidatures

Du 8 septembre
au 29 octobre 2021

Sélection des dossiers

Mi-novembre 2021

Annonce des lauréats

Fin novembre 2021

Périodes des résidences

2022

Accompagner l'émergence artistique en Afrique et dans les Caraïbes grâce à des résidences sur le territoire français.

Visas pour la Création est un dispositif de la Mission de Coopération culturelle Afrique et Caraïbes.

Il permet aux lauréats de développer un projet de création ou de recherche et de bénéficier d'une prise en charge du billet d'avion, d'une allocation de séjour, de 1 000 €uros par mois et d'une assurance rapatriement.

Chaque année, l'Institut français soutient une trentaine d'artistes à participer à une résidence sur le territoire français (France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer) en lien avec des partenaires culturels.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME ?

- ❖ Aux artistes ou commissaires africains résidant en Afrique
- ❖ Aux artistes ou commissaires caribéens résidant dans les Caraïbes insulaires (hors collectivités d'outre-Mer et départements ou régions français d'outre-Mer).

DISCIPLINES

Les artistes peuvent présenter un projet de recherche sur un sujet ou une thématique de leur choix, s'inscrivant dans les disciplines mentionnées ci-après :

Architecture / paysage / urbanisme, arts visuels, arts de la rue / cirque / marionnettes, commissariat d'exposition / critique d'art, arts numériques, danse, design/graphisme, métiers d'art, mode, musiques (actuelles, jazz, classiques, contemporaines, à l'image), photographie, projets pluridisciplinaires, théâtre.

MODALITÉS DE LA RÉSIDENCE

Visas pour la Création soutient des résidences d'une durée de 2 mois qui permettront aux lauréats d'élargir leurs réseaux professionnels et d'encourager des collaborations avec des opérateurs français.

Les artistes et commissaires doivent avoir déjà identifié la résidence partenaire pour laquelle ils/elles postulent au dispositif **Visas pour la Création**.

La résidence artistique doit être en lien avec une structure professionnelle telle que :

- ❖ CCN, CDN, Scène Nationale, CDN, Centre d'art, SMAC, etc. ;
- ❖ Ou être un lieu partenaire de l'Institut français (cf Page 4)
- ❖ Ou en lien avec un programme de résidence d'une collectivité territoriale.

Les candidats peuvent proposer un projet de résidence se déroulant en France métropolitaine ou dans un département et région d'outre-mer.

DURÉE DU SÉJOUR

La durée de la résidence est de **deux mois minimum** et devra se dérouler en 2022

Ce programme se déroulera dans la plus grande vigilance vis-à-vis de la situation sanitaire. La tenue des séjours reste soumise aux conditions et aux consignes sanitaires à date du début de la résidence.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

L'artiste et ou le/la commissaire doit :

- ❖ Justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine artistique concerné ;
- ❖ Se libérer de ses activités professionnelles durant toute la période du séjour ;
- ❖ Être autonome dans la gestion de la résidence ;
- ❖ Ne pas avoir postulé à d'autres programmes de l'Institut français en cours ;
- ❖ Ne pas avoir été lauréat **Visas pour la Création** au cours des deux dernières années.
- ❖ Trouver une structure partenaire qui est en capacité d'assurer un accompagnement technique et artistique et de prendre en charge l'hébergement.

Une liste de partenaires est proposée à titre indicatif (cf Page 4).

Chaque candidat est libre de présenter son projet de résidence dans la structure adaptée à son projet.

Les partenariats avec d'autres institutions sont encouragés. Une attention particulière de la commission sera portée à ce choix.

Aucune limite d'âge n'est imposée.

CANDIDATER

Vous devez créer un compte sur le site de l'[Institut français](#) afin de procéder au dépôt de la candidature sur [IFprog](#),

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Remplir le [formulaire en ligne](#) à l'aide des données suivantes :

- ❖ Porteur de projet : informations sur le(s) partenaire(s) associé(s) ;
- ❖ Description du projet : informations sur l'artiste, intitulé du projet, présentation succincte du projet de résidence, objectifs et résultats attendus, période de résidence choisie ;
- ❖ Partenariats : informations sur les éventuels contacts et partenariats établis avec des artistes et/ou professionnels français et/ou étrangers.

Documents à joindre au dossier :

- ❖ Le dossier de présentation spécifique à la résidence choisie
- ❖ Un curriculum vitae
- ❖ Une attestation sur l'honneur qui garantit que les œuvres sont bien celles du candidat
- ❖ Lettre d'invitation ou d'engagement justifiant l'accord de la résidence d'accueil.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les candidats dont les dossiers auront été retenus uniquement seront notifiés par email.

Les dossiers non retenus à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme eMundus sous le statut « non retenu ».

La liste des lauréats sera par ailleurs rendue publique sur le site internet de l'Institut français.

CONTACT

Yamina Nedjadi
Chargée de projet
Mission de Coopération culturelle Afrique et Caraïbes
Département Développement et Coopération artistiques
yamina.nedjadi@institutfrancais.com

Les structures partenaires

Pluridisciplinaire	<u>L'Astrada Marciac</u> <u>Centre Intermondes</u> <u>Cité des arts de La Réunion</u> <u>Cité internationale des Arts</u> <u>Les Bancs Publics</u> <u>Fondation Camargo</u> <u>Maison des écritures</u> <u>Triangle France-Astérides</u> 
Danse	<u>La Briqueterie CDCN</u> <u>La Chapelle</u> <u>CCN de Belfort</u> <u>CNN de Roubaix - Ballet du Nord</u> <u>Compagnie Auguste Bienvenue / La manufacture CDC Bordeaux</u> <u>L'Echangeur CDCN</u> <u>La Maison Rouge : Maison des Arts (Fort de France)</u> <u>La Manufacture CDCN</u> 
Musique	<u>Association les Arts improvisés</u> <u>La Biscuiterie</u> <u>La Coopérative de Mai</u> <u>Europajazz</u> <u>Le Grand R</u> <u>Rocher de Palmer</u> 
Théâtre	<u>La Chartreuse</u> <u>Comédie de Caen</u> <u>Les Inachevés</u> <u>Théâtre National de Bordeaux en Aquitaine</u> <u>Théâtre National de Bretagne</u> <u>Théâtre du Versant</u> 
Arts visuels	<u>L'École Nationale supérieure de la photographie d'Arles</u> <u>Maison des arts Georges & Claude Pompidou/Maisons Daura</u> <u>Résidence 1+2</u> <u>SCAC Marestaing</u> <u>Tremplin Jeunes Talents Planche(s) Contact</u> 
Arts du cirque	<u>La Brèche Cherbourg</u>